

WEBINAIRE EXCLUSIF

# MiCA : répondre à l'exigence prudentielle sans geler votre trésorerie

29 JANVIER 2025 | 11H00

Arnaud Touati

**#Hashtag**<sup>®</sup>  
Cabinet d'Avocats

Laurent Billard  
ONLYNNOV

## PROGRAMME

# MiCA : répondre à l'exigence prudentielle sans geler votre trésorerie

01

## Introduction et contexte

Objectif du webinaire, présentation des intervenants, enjeux pour les PSAN

TOUS

2 min

02

## Exigence prudentielle et continuité d'activité

Calendrier critique, article 67 MiCA, seuils prudentiels, conséquences du rejet



A. TOUATI

10 min

03

## L'arbitrage : fonds propres ou assurance RC Pro

Conditions de l'assurance MiCA, méthode de décision, exemple chiffré comparatif



L. BILLARD

15 min

04

## Synthèse et questions

Points clés, ouvertures (RC Dirigeants, Cyber), échanges avec les participants

TOUS

13 min

**Objectif :** donner une méthode claire pour l'arbitrage prudentiel imposé par MiCA et préparer sereinement la transition vers le statut PSCA.

# 02

---

## Exigence prudentielle et continuité d'activité

Comprendre l'enjeu pour les PSAN en transition vers le statut PSCA

---

ARNAUD TOUATI

Avocat Associé, Hashtag Avocats

# MiCA : le nouveau cadre européen des crypto-actifs

RÈGLEMENT (UE) 2023/1114

Markets in Crypto-Assets Regulation, adopté le 31 mai 2023, applicable depuis le 30 décembre 2024. Premier cadre harmonisé au niveau européen pour les prestataires de services sur crypto-actifs.

**Principaux apports de MiCA**

Agrément unique valable dans les 27 États membres (passeport européen)

Exigences prudentielles harmonisées (article 67)

Obligations de gouvernance et de gestion des conflits d'intérêts

Règles de protection des clients et de ségrégation des actifs

**En France :** L'ordonnance n° 2024-936 du 15 octobre 2024 organise la transition du régime PSAN vers le régime PSCA dans le Code monétaire et financier.

**Les 10 services sur crypto-actifs régulés par MiCA**

|                                     |                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| 1<br>Conservation et administration | 2<br>Exploitation de plateforme  |
| 3<br>Échange crypto/fiat            | 4<br>Échange crypto/crypto       |
| 5<br>Exécution d'ordres             | 6<br>Placement                   |
| 7<br>Réception/transmission         | 8<br>Conseil                     |
| 9<br>Gestion de portefeuille        | 10<br>Transfert de crypto-actifs |

# 2025–2026 : les dates qui scellent votre avenir

● 30 DÉC. 2024

## Entrée en application

MiCA est pleinement applicable. Les nouveaux entrants doivent obtenir l'agrément PSCA. Début de la période transitoire pour les PSAN existants.

● 31 JUIL. 2025

## Date limite de dépôt

Dernier jour pour déposer une demande d'agrément PSCA et bénéficier de la période transitoire. Passé ce délai, la continuité d'activité n'est plus garantie.

● 1ER JUIL. 2026

## Fin de la transition

Échéance finale. Sans agrément PSCA obtenu, obligation de cesser immédiatement toute activité de services sur crypto-actifs en France.

## Fonctionnement de la période transitoire (article 143 MiCA)

Les PSAN enregistrés avant le 30 décembre 2024 peuvent continuer leur activité pendant l'instruction de leur dossier d'agrément PSCA, à condition d'avoir déposé leur demande avant le 31 juillet 2025.

Cette période transitoire est un droit conditionnel : elle prend fin soit à l'obtention de l'agrément, soit au rejet du dossier, soit au plus tard le 1er juillet 2026.

**Message clé :** La continuité d'activité n'est pas un droit acquis. Elle se prépare par un dossier complet et robuste dès la première soumission. Il reste environ 6 mois pour finaliser les dossiers.

# L'exigence prudentielle : le principe

**Principe fondamental :** Les prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA) doivent disposer, à tout moment, de garanties prudentielles égales au montant **le plus élevé** entre deux calculs : les seuils fixes selon les services fournis (Annexe IV) ou 25% des frais généraux fixes de l'exercice précédent.

## Calcul A : Seuils fixes par service (Annexe IV)

**50 000 €**

Conseil en crypto-actifs, réception et transmission d'ordres, gestion de portefeuille

**125 000 €**

Échange crypto/fiat, échange crypto/crypto, exécution d'ordres pour compte de clients, placement

**150 000 €**

Conservation et administration de crypto-actifs, exploitation d'une plateforme de négociation

**Note :** En cas de cumul de services, c'est le seuil le plus élevé qui s'applique (pas d'addition).

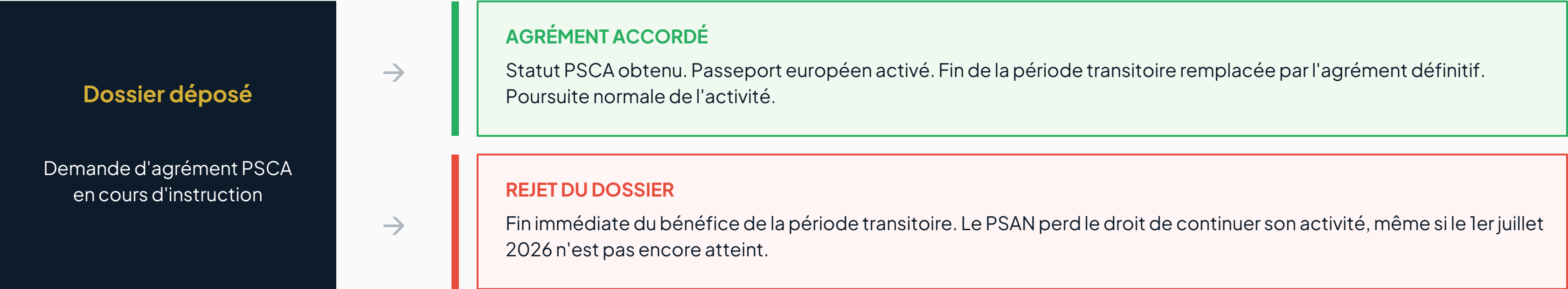
## Calcul B : 25% des frais généraux fixes

Base de calcul : frais généraux fixes de l'exercice précédent, incluant notamment :

Loyers et charges locatives  
Salaires fixes et charges sociales  
Amortissements des immobilisations  
Frais administratifs récurrents  
Abonnements et licences logicielles

**Exemple :** Si vos FGF N-1 = 800 000 €, alors 25% = 200 000 €. Ce montant s'applique s'il est supérieur au seuil fixe.

# Le scénario du rejet : que se passe-t-il si l'AMF dit non ?



**Conséquences concrètes d'un rejet**

**Cessation d'activité obligatoire :** Interdiction immédiate de fournir des services sur crypto-actifs en France et dans l'UE.

**Impact opérationnel :** Fermeture des comptes clients, liquidation des positions, restitution des actifs.

**Possibilité de redépôt :** Un nouveau dossier peut être soumis, mais sans garantie de continuité pendant l'instruction.

**Risque réputationnel :** Impact sur la confiance des clients et partenaires commerciaux.

**Pourquoi l'exigence prudentielle est un point de bascule**

Pour le régulateur (AMF/ACPR), la solidité financière n'est pas une simple formalité. C'est le principal indicateur de la maturité, de la résilience et de la pérennité de l'entreprise. Un dossier incomplet ou insuffisamment robuste sur le plan prudentiel sera perçu comme un risque pour les consommateurs et la stabilité du marché.

# 03

---

LA VRAIE QUESTION POUR VOTRE TRÉSORERIE

## L'arbitrage : fonds propres ou assurance ?

### Geler des fonds propres ?

Sécurité et indépendance mais  
immobilisation de capital

### Payer une prime annuelle ?

Souplesse et trésorerie mais coût  
récurrent

LAURENT BILLARD

Courtier en assurances, Onlynnov

# Les 6 conditions cumulatives de l'assurance MiCA

1

**Équivalence**  
Couverture équivalente à l'exigence prudentielle remplacée en montant, périmètre et niveau de risque.

2

**Couverture des services**  
L'ensemble des services crypto-actifs fournis par le PSCA doit être couvert sans exclusion.

3

**Territorialité**  
Application dans tous les États membres où le PSCA exerce (passeport européen inclus).

4

**Tiers indépendant**  
Souscription obligatoire auprès d'un assureur ou établissement de crédit tiers (pas d'auto-assurance).

5

**Durée et préavis**  
Durée initiale minimum d'un an. Préavis de résiliation d'au moins 90 jours.

6

**Transparence**  
Caractère public de l'assurance. Les conditions de garantie doivent être accessibles.

| Risques devant être couverts (socle minimum) |                              |                                         |                                        |
|----------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| Perte de documents ou données clients        | Vol ou détournement de fonds | Défaillances des systèmes informatiques | Manquements aux obligations de conseil |

**Différence PSAN / PSCA :** L'assurance PSCA doit répondre à des exigences significativement plus strictes que l'assurance PSAN actuelle. Les contrats existants devront généralement être renégociés ou remplacés pour satisfaire aux nouvelles conditions de MiCA.

# Comment arbitrer de manière rationnelle ?

L'arbitrage dépend de plusieurs facteurs propres à chaque entreprise. Voici les critères de décision à analyser :

## 1 Situation de trésorerie actuelle

Disposez-vous de la trésorerie suffisante pour immobiliser le montant prudentiel sans compromettre votre BFR et vos projets de développement ?

## 2 Perspectives de croissance

Une forte croissance anticipée plaide pour préserver la trésorerie (assurance). Une activité stable peut supporter l'immobilisation (fonds propres).

## 3 Coût d'opportunité du capital

Quel rendement pourriez-vous obtenir en investissant ce capital ailleurs ?  
Comparez ce coût implicite au coût de la prime d'assurance.

## 4 Profil de risque et historique

Un historique de sinistres ou un profil à haut risque peut entraîner des primes élevées, rendant l'option fonds propres plus attractive.

## 5 Stratégie à long terme

L'assurance offre une protection réelle en cas de sinistre. Les fonds propres ne vous protègent pas en cas de défaillance opérationnelle.

**Recommandation :** Une combinaison des deux approches est parfois possible (fonds propres partiels + assurance complémentaire).  
Analysez votre situation avec un courtier spécialisé.

# Exemple chiffré comparatif sur 5 ans

**Hypothèses :** Services d'échange + conservation | FGF N-1 : 800 000 € | **Exigence :** 200 000 € (25% FGF > seuil 150k€)

| Option A : Fonds propres          |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Capital immobilisé                | 200 000 €   |
| Coût opportunité (5%/an)          | 10 000 €/an |
| <hr/>                             |             |
| Coût cumulé 5 ans                 | 50 000 €    |
| Capital toujours bloqué à l'issue |             |

VS

| Option B : Assurance RC Pro        |           |
|------------------------------------|-----------|
| Prime annuelle                     | 15 000 €  |
| Trésorerie préservée               | 200 000 € |
| <hr/>                              |           |
| Coût cumulé 5 ans                  | 75 000 €  |
| Capital disponible pour croissance |           |

**Analyse comparative détaillée**

Si prime = 15 000 €/an : Coût total 75 000 € sur 5 ans, supérieur au coût d'opportunité.  
Arbitrage selon vos ambitions de croissance et le besoin de financement de vos projets.

# En résumé

OPTION A

Fonds propres

AVANTAGES

Pas de prime annuelle récurrente à payer

Indépendance totale vis-à-vis des assureurs

Simplicité administrative (pas de renouvellement)

INCONVÉNIENTS

Immobilisation de trésorerie importante

Coût d'opportunité du capital gelé

Impact sur la capacité d'investissement et de croissance

Pertinent si :

Trésorerie solide, croissance modérée, pas de projets à financer

OU

OPTION B

Assurance RC Pro

AVANTAGES

Préserve la trésorerie pour la croissance

Prime déductible fiscalement (charge d'exploitation)

Protection effective en cas de sinistre

Accompagnement gestion des risques par l'assureur

INCONVÉNIENTS

Prime annuelle récurrente (coût fixe)

Risque de résiliation ou de majoration de prime

Pertinent si :

Forte croissance anticipée, besoin de préserver le BFR, accompagnement par un courtier expert

POUR ALLER PLUS LOIN

# Les couvertures complémentaires à envisager

## COUVERTURE 1

### Responsabilité des Dirigeants (D&O)

Protection du patrimoine personnel des dirigeants et mandataires sociaux en cas de mise en cause pour faute de gestion.

#### Risques couverts :

Faute de gestion ou négligence

Manquement aux obligations légales

Actions en responsabilité (actionnaires, tiers)

Frais de défense pénale

**Particulièrement recommandée dans le contexte de renforcement réglementaire MiCA.**

## COUVERTURE 2

### Assurance Cyber

Protection contre les risques liés aux cyberattaques, aux violations de données et aux interruptions de service.

#### Risques couverts :

Ransomware et extorsion cyber

Violation de données

Pertes d'exploitation suite à attaque

Frais de notification et gestion de crise

**Essentielle pour les PSCA manipulant des crypto-actifs et données sensibles. Lien avec DORA.**

04

---

# Synthèse

---

ARNAUD TOUATI

Avocat Associé, Hashtag Avocats

# Les 5 points clés à retenir

1

## Respecter le calendrier critique

Dépôt avant le 31 juillet 2025 pour la période transitoire. Échéance finale au 1er juillet 2026.

2

## Calculer précisément son exigence prudentielle

Retenir le plus élevé entre le seuil fixe (50k€ / 125k€ / 150k€) et 25% des frais généraux fixes N-1.

3

## Arbitrer selon son modèle économique

Fonds propres si capital disponible. Assurance RC Pro pour préserver la trésorerie et la croissance.

4

## Vérifier la conformité de l'assurance aux 6 conditions MiCA

Équivalence, couverture complète, territoire, tiers indépendant, durée 1 an, préavis 90 jours, transparence.

5

## Préparer un dossier complet dès la première soumission

Un rejet met fin à la période transitoire. La robustesse prudentielle est un critère clé d'évaluation AMF.

# Questions ?

---

---

ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

**Arnaud Touati**

Avocat Associé

Hashtag Avocats

[a.touati@hashtagavocats.com](mailto:a.touati@hashtagavocats.com)

+33 1 85 73 56 66

COUVERTURE ASSURANCE ET ARBITRAGE

**Laurent Billard**

Courtier en assurances

Onlynnov

[laurentbillard@onlynnov.com](mailto:laurentbillard@onlynnov.com)

+33 7 81 35 84 24